



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2025/32

Le 7 juillet 2025

Obligations des États en matière de changement climatique

(Demande d'avis consultatif)

La Cour rendra son avis consultatif le mercredi 23 juillet 2025 à 15 heures

LA HAYE, le 7 juillet 2025. Le mercredi 23 juillet 2025, la Cour internationale de Justice rendra son avis consultatif sur les *Obligations des États en matière de changement climatique*.

Une séance publique aura lieu à 15 heures, au cours de laquelle le président de la Cour, M. le juge Iwasawa Yuji, donnera lecture de l'avis consultatif.

Les [communiqués de presse](#) précédents concernant la présente affaire, notamment le rappel de la procédure, sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

Les membres du corps diplomatique, les membres du public et les représentants des médias trouveront ci-après des informations pratiques sur l'organisation de la séance.

A. Informations pratiques et procédures d'accès

Le stationnement dans l'enceinte du Palais de la Paix n'est pas autorisé.

1. Membres du corps diplomatique

Les sièges dans la grande salle de justice seront réservés aux membres du corps diplomatique des États participants et aux représentants des organisations internationales ayant pris part à la procédure qui seront invités à assister à la séance. Les représentants des États qui n'ont pas pris part à la procédure pourront suivre la séance depuis la petite salle de justice, où une retransmission en direct sera assurée. Ceux-ci sont priés de remplir un [formulaire d'inscription en ligne](#) avant le dimanche 20 juillet 2025 à minuit (heure de La Haye).

2. Membres du public

Quinze sièges seront attribués dans la galerie du public de la grande salle de justice par ordre d'arrivée. Aucune procédure préalable d'inscription n'est mise en place, et aucune demande d'accès soumise au préalable ne sera prise en considération. Les membres du public qui souhaitent assister à la séance doivent se présenter à l'entrée principale du Palais de la Paix 40 minutes avant le début de la séance au plus tard. Un badge donnant accès à la galerie du public leur sera remis sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Les agents de sécurité à l'entrée principale informeront les personnes présentes une fois tous les sièges attribués.

3. Représentants des médias

Les représentants des médias pourront assister à la séance depuis la salle de presse située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix. **Veillez noter que cette salle ne peut accueillir que 40 personnes.** Les demandes d'accréditation seront examinées dans l'ordre d'arrivée. Les représentants des médias qui souhaitent assister à la séance sont tenus de remplir un [formulaire d'accréditation en ligne](#) avant le dimanche 20 juillet 2025 à minuit (heure de La Haye). **La procédure d'accréditation en ligne sera close dès que la capacité d'accueil maximale sera atteinte. Il ne sera accepté aucune demande transmise par téléphone ou par courrier électronique. Les demandes soumises après la date indiquée ne seront pas prises en considération.**

B. Autres informations pratiques à l'usage des médias

1. Accès au Palais de la Paix

Seules les personnes dûment accréditées et en mesure de s'identifier seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du Palais de la Paix. Les représentants des médias accrédités doivent être munis d'une pièce d'identité et de leur carte de presse. Ils sont invités à se présenter à la grille du Palais de la Paix 30 minutes avant le début de la séance au plus tard.

2. Accès à la salle d'audience

Un nombre limité de photographes et de cameramen professionnels seront autorisés à entrer dans la salle d'audience pendant quelques minutes avant le début de la séance. Ils seront accompagnés par des fonctionnaires du département de l'information.

3. Salles de presse

La séance sera retransmise en direct dans les deux langues officielles de la Cour, le français et l'anglais, dans une salle de presse disposant d'un accès partagé à Internet (WiFi et Ethernet). Les équipes de télévision peuvent s'y connecter au système audiovisuel PAL (HD et SD) et NTSC (SD) de la Cour, et les reporters radio au système audio. La salle de presse sera ouverte une heure et demie avant le début de la séance et fermée une heure après sa clôture.

4. Offre multimédia

La séance sera diffusée en direct et en différé (VOD) dans les deux langues officielles de la Cour sur le [site Internet](#) de celle-ci, sur la page du [Journal des Nations Unies](#) consacrée à la Cour, ainsi que sur [UN Web TV](#). Des extraits vidéo haute résolution et des photographies réalisées par le Greffe pendant la séance seront mis à disposition gratuitement et libres de droit pour un usage

exclusivement éditorial (non commercial) sur le site Internet (téléchargement disponible dans la rubrique [Multimédia](#)) et le compte X de la Cour (@CIJ_ICJ).

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : media@icj-cij.org